

Déduction fiscale

Les **dons et parrainages** sont déductibles de vos impôts.

Tous les dons et parrainages sont défiscalisés, à hauteur de 66% pour les particuliers, et 60% pour les entreprises imposées à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés.

Le reçu fiscal est envoyé en début d'année suivant les versements.

MONTANT VERSÉ	MONTANT APRÈS DÉDUCTION FISCALE
12	4,08
15	5,01
20	6,80
50	17
80	27,20
100	34
150	51
200	68
300	102